

DEPARTEMENT DE LA REUNION



ARRETE DRH 2025 - ...1270...

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR DIDIER JEAN-RENE MOREL
CONSEILLER MUNICIPAL**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,

VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Monsieur Didier MOREL en qualité de Conseiller Municipal**,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} / Monsieur Didier MOREL est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives au suivi des grands équipements publics.**

A ce titre, il est chargé notamment :

- De s'inscrire dans le volet organisationnel des grands ouvrages publics tant sur le plan municipal que celui des autres collectivités, notamment le projet du Centre Administratif de Saint-Pierre, la délocalisation de la gendarmerie du Front de Mer et son implantation sur le site des Casernes par la construction d'un nouveau bâtiment, le projet de portage par l'intercommunalité du complexe aquatique de la Zac O.I dénommé aqua loisirs.

ARTICLE 2 / Monsieur Didier MOREL reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Notification faite le
Signature

28/04/25



Fait à Saint-Pierre, le 28 AVR. 2025
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250428-DRHAR25_1270-AU
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025